

# **PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 15 JANVIER 2010 à 20 heures**

Date de Convocation : 5 janvier 2010	Nombre de Membres en exercice :	15
Date d’Affichage : 5 janvier 2010	Nombre de présents :	13
	Nombre de votants :	15

L’an deux mil dix, le vendredi 15 janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : MM. François BOBO, Jean FLAMANT, Guy PERNAUT, Bernard CORDELETTE, Maurice BOITELLE, Emmanuel FONTAINE, Mme Marie-Jeanne BAILLEUX, MM. Christophe GOSSEAU, Yann MARTIN, MMES Suzanne GERON, Françoise ARMANI, M. Avelino GOMES, Mme Carine KOWALSKI, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : M. Didier LEMEE par M. Christophe GOSSEAU  
Mme Anne PERDU par Mme Françoise ARMANI

Il est procédé à l’élection d’une secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; Mme Françoise ARMANI, à l’unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu’elle a acceptées.

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 octobre 2009.
- 2) Reconduction de la mission d’assistance ATESAT.
- 3) Mise à l’approbation des documents d’arrêt du SCOT par la CCVA.
- 4) Réforme des Collectivités Locales.
- 5) Questions diverses.

## **1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2009.**

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 octobre 2009.

Aucune remarque et/ou observation n’ayant été faites, il est procédé à l’approbation du procès-verbal.

### **APPROUVÉ à l’UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil afin d’ajouter deux points à l’ordre du jour et modifier ainsi l’ordre du jour :

- 5) Nouvelles adhésions au SIAN.
- 6) Lettre du Collectif "assainissement Barisis".
- 7) Emplacement site cinéraire Melle Marie-José FERNET.
- 8) Questions diverses.

### **APPROUVÉ à l’UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

## **2/ RECONDUCTION DE LA MISSION D’ASSISTANCE ATESAT.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la convention ATESAT passée avec la D.D.E. en 2002, renouvelée en 2006 arrive à expiration. Il convient de délibérer pour le renouvellement en 2010 avec possibilité de renouvellement deux fois par tacite reconduction.

### **APPROUVÉ à l’UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS.**

### **3/ MISE à l'APPROBATION des DOCUMENTS d'ARRET du SCot par la CCVA.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la validation finale du SCot nécessite l'avis des Communes considérant que le contenu des documents composant le SCot à savoir le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le Document d'Orientations Générales et les documents graphiques, est en adéquation avec les orientations du projet de territoire de la CCVA.

**APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS.**

### **4 / REFORME des COLLECTIVITES LOCALES.**

Monsieur le Maire expose les principes du projet de réforme des Collectivités Territoriales et invite le Conseil municipal à soutenir les actions menées par l'Association des Maires Ruraux de France au moyen d'une délibération.

Une discussion s'en suit au cours de laquelle Mme BAILLEUX se dit partagée car les démarches administratives sont très compliquées au sein des différents services de l'administration.

M MARTIN rappelle la redondance des services du fait du mille "feuilles administratif".

M. le Maire rappelle que les compétences du Conseil Régional et du Conseil Général sont bien définies et ne se chevauchent pas. Il est vrai qu'il faut dépoussiérer la machine administrative pour tenir compte des évolutions.

A noter que les services de l'état sont bien différents de ceux des Collectivités.

Mme ARMANI rappelle que, lors de la visite de Monsieur le Premier Ministre à l'Assemblée des Maires de France, ce dernier s'était vu reprocher de faire une réforme sans consulter les élus.

**APPROUVÉ à 11 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE  
Mme BAILLEUX, MM CORDELETTE, FONTAINE et MARTIN.**

### **5 / ADHÉSION au SIAN.**

M. MARTIN propose de ne pas approuver ces adhésions pour manifester notre mécontentement concernant le retard pris dans la mise en œuvre des travaux d'assainissement collectif.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une prise de décision des élus des communes en question. Nous n'avons pas à refuser leur adhésion et leur faire subir une situation propre à BARISIS-AUX-BOIS.

**APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

### **6 / LETTRE du COLLECTIF "ASSAINISSEMENT BARISIS".**

Le Collectif "assainissement BARISIS" représenté par MM Dominique SERIN et Wilfrid PERDU a adressé à M. le Maire le 30 décembre 2009 une correspondance pour exprimer son inquiétude sur les conséquences du retard de mise en œuvre des travaux de réalisation de l'assainissement collectif.

Cette correspondance est annexée au présent compte-rendu.

M. le Maire expose en préambule la situation actuelle concernant le projet de réalisation de l'assainissement collectif.

Il rappelle que BARISIS-AUX-BOIS n'a pas été retenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) comme prioritaire dans sa programmation, retardée pour des raisons économiques. En effet, ses

possibilités financières ont été obérées par la mise en conformité aux normes européennes des stations d'épuration des villes de plus de 10 000 habitants.

NORÉADE a confirmé que les travaux ne pourraient commencer, au mieux, qu'en 2016 pour se terminer en 2025. Pendant ce temps, il importe donc à chacun de respecter la réglementation concernant l'assainissement non collectif (ANC).

M. le Maire invite Messieurs PERDU et SERIN à présenter les arguments exposés dans leur correspondance.

**Ces derniers suggèrent au Conseil Municipal de jouer son rôle et d'intervenir auprès des différents Ministères et organismes concernés afin d'obtenir les réponses aux questions posées.**

M. le Maire prend ensuite la parole pour approuver les inquiétudes exprimées par le collectif de BARISIS-AUX-BOIS. Cependant, il ne partage pas entièrement le type d'action proposé et notamment le fait que le Conseil Municipal intervienne seul.

En effet, selon les informations communiquées, BARISIS-AUX-BOIS n'est pas la seule commune concernée d'une part, et le choix de l'AESN s'appuie sur des critères techniques et financiers d'autre part. Les faits sont donc connus.

Par ailleurs, l'application pratique de la réglementation sur l'ANC doit s'effectuer au travers du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) qui n'est, à ce jour, pas mis en place par la CCVA. Il semble pour l'instant que ce SPANC ne réclamera pas de mises en conformité drastiques afin d'éviter des coûts trop importants que certains propriétaires seraient incapables d'assumer seuls.

Pour ce qui est du subventionnement, il ne peut être obtenu qu'une seule fois, soit pour l'ANC soit pour l'assainissement collectif. Aucune subvention ne sera versée au titre des dépenses liées à l'ANC pour les propriétaires qui seront raccordés au réseau collectif.

Pour toutes ces raisons, M. le Maire considère qu'il appartient au collectif de BARISIS-AUX-BOIS de procéder lui-même à la démarche dans la mesure où il pourra se prévaloir de l'appui d'une majorité de la population ainsi que du Conseil Municipal si ce dernier vote une motion en ce sens.

**Une discussion s'en suit au terme de laquelle M. SERIN propose de rédiger une motion pétitionnaire préparée par les représentants du Collectif "assainissement Barisis" et le Conseil Municipal exposant les problèmes et demandant à chacun d'appuyer la démarche au moyen d'un coupon-réponse.**

### **Les CONSEILLERS MUNICIPAUX ACCEPTENT à l'UNANIMITÉ cette PROPOSITION.**

Il est convenu de préparer le texte qui sera ensuite soumis à chacun, puis, une réunion des Conseillers Municipaux sera organisée dans les meilleurs délais pour approbation.

#### **7/ EMPLACEMENT SITE CINÉRAIRE Melle Marie-José FERNET.**

M. FLAMANT rappelle que le Conseil Municipal de la mandature précédente avait approuvé la mise à disposition à titre gratuit d'un emplacement du columbarium pour y déposer les cendres de Mlle Marie-José FERNET pour les services rendus à la Commune.

Aucune délibération n'ayant été prise à cette époque, M. le Maire demande d'entériner cette décision.

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS**

## **8 / QUESTIONS DIVERSES.**

- M. le Maire informe que les Archives départementales ne s'opposent pas à notre demande de transformer l'appellation de notre village en **BARISIS-AUX-BOIS**.

- L'Association des Papillons Blancs remercie les bénévoles qui ont vendu les brioches. Somme récoltée à BARISIS : 726,67 €.

- M. CORDELETTE demande où en est le Cabinet médical.

M. le Maire répond qu'il n'a aucune information nouvelle à ce jour et va solliciter par écrit le Président du Conseil de l'Ordre de l'Aisne.

- M. MARTIN demande ce qu'il va être fait pour le renouvellement du bail de la chasse et s'il est envisagé de le renouveler par tacite reconduction.

M. le Maire précise que ce renouvellement sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance au cours de la présente année.

Le bail actuel ne permet pas un renouvellement tacite. La municipalité doit donc procéder par adjudication.

- M. Martin s'étonne de ne pas avoir d'information sur le non renouvellement des contrats aidés.

M. le Maire répond qu'il a pris cette décision par force pour des raisons économiques.

### **BONNE NOTE EST PRISE de ces INFORMATIONS.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Ont signé les membres présents,

François BOBO,

Jean FLAMANT,

Guy PERNAUT,

Anne PERDU,  
Pouvoir à Françoise ARMANI

Bernard CORDELETTE,

Didier LEMÉE,  
pouvoir à Christophe GOSSEAU

Maurice BOITELLE,

Emmanuel FONTAINE,

Marie-Jeanne BAILLEUX,

Christophe GOSSEAU,

Yann MARTIN,

Suzanne GERNON,

Françoise ARMANI,

Avelino GOMES,

Carine KOWALSKI,

Le 30 décembre 2009

à

Monsieur François BOBO  
Maire de BARISIS AUX BOIS

02700 BARISIS AUX BOIS

Monsieur le Maire,

Par voie de presse, nous avons souhaité exprimer notre inquiétude sur l'autorisation donnée par du conseil communautaire au Président de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette (CCVA) de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Cette inquiétude est d'autant plus justifiée que l'article de presse de l'Aisne Nouvelle du 22 octobre 2009, reprend les différents points traités à l'ordre du jour de cette réunion, sans mentionner ce point essentiel.

Nous tenons à remercier vos adjoints et vous-même des informations que vous avez bien voulu porter à notre connaissance.

Tout d'abord, sachez que nous approuvons la création de cette structure, bien qu'elle soit un peu tardive, car elle va permettre normalement une épuration optimale des eaux usées domestiques et donc une préservation de notre environnement. **Cependant des réflexions méritent d'être menées, notamment en ce qui concerne notre village.**

La Municipalité de BARISIS a fait le choix d'un assainissement collectif. Normalement, la première tranche des travaux devait débuter en 2009 ou 2010. Aujourd'hui, nous apprenons que la station d'épuration de BARISIS n'a pas été retenue dans les actions prioritaires définies par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (ce sont les agglomérations qui sont prioritaires en terme d'aides à l'investissement). Au mieux, selon Monsieur POYET, Directeur Général de NOREADE, la station d'épuration communale ne sera pas mise en service avant 2015 et la mise en œuvre des réseaux s'étalera sur une période minimale de 8 à 10 ans, à condition bien entendu d'obtenir des subventions de l'agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général de l'Aisne. Dans le meilleur des cas, nous pouvons espérer un assainissement collectif opérationnel à BARISIS en 2025.

La décision d'un SPANC va occasionner des dépenses importantes pour les ménages de BARISIS. Les ménages Axonais ayant un revenu annuel brut disponible de 17 480 € (-8% par rapport à l'ensemble des ménages de la métropole -*source INSEE*-), **comment imaginer, avec un pouvoir d'achat aussi bas, financer :**

- **une mise en conformité** de son assainissement individuel, estimée entre 6 000 € et 12 000 € (*source Consommation, Logement et Cadre de Vie*)
- **une redevance** pour les contrôles réguliers
- **l'entretien régulier** de l'installation

Sachant qu'en plus, nous serons doublement taxés, puisqu'un jour il faudra payer l'assainissement collectif qui reste d'actualité.

Manifestement, en votant cette loi, les parlementaires ne se sont pas du tout préoccupés du pouvoir d'achat des ruraux. De plus, elle ne prévoit aucune alternative pour les communes comme la nôtre qui sont en attente d'un assainissement collectif.

Peut-on croire que le législateur souhaite réellement faire appliquer une loi sur l'eau par des citoyens qui n'en ont pas les moyens financiers ? Pourtant, cela semble être la réalité !

Il serait pourtant grave pour l'environnement que la loi invoquée rejoigne le cimetière des 237 lois votées depuis 1981 et qui n'ont jamais pu être appliquées.

**Nous souhaitons comme tous, assumer nos responsabilités d'éco-citoyen. Seulement, nous ne pouvons pas être les seuls à devoir financer ce qui est l'affaire de tous.**

/...

Puisque les différentes collectivités territoriales et les structures économiques ne peuvent pas nous permettre rapidement l'accès à un assainissement collectif, il nous semble légitime de bénéficier d'aides financières et de compensations, sinon, il paraît difficile pour la CCVA de faire respecter le règlement du SPANC et d'imposer la mise en conformité auprès de la plupart des habitants.

Il faut être réaliste, la situation économique et sociale ne permettra pas aux Barisiens de financer seuls un assainissement individuel et un assainissement collectif.

→ Pourquoi ne pas les déclarer d'utilité publique ? Les textes de lois votés par nos parlementaires pourraient être ainsi respectés et l'environnement préservé.

→ Ou est-ce que tout a été étudié pour dégager la responsabilité des pouvoirs publics en matière de pollution et de faire de la population rurale la seule coupable de cet acte délictueux ?

→ **Demain, serons-nous tous des délinquants ?**

Pour défendre nos intérêts, nous avons réactivé le collectif « ordures ménagères ». **Au nom de la justice sociale et de l'égalité, nous réclamons le même traitement que les « urbains » pour préserver notre environnement et notre santé.**

Monsieur le Maire, il est indispensable dans ce dossier de s'unir pour être force de proposition. C'est pourquoi, nous proposons à votre Conseil Municipal avec l'appui de notre collectif, d'écrire à Messieurs :

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| - le Ministre de l'environnement, | - le Président du Conseil Régional                  |
| - le Ministre du Budget,          | - le Président du Conseil général                   |
| - le Député,                      | - le Président de la CCVA                           |
| - le Préfet,                      | - le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie |
| - le Président de NOREADE,        |   |

pour les inviter, chacun en ce qui les concerne à répondre à ces interrogations et à faire des propositions concrètes sur :

- des aides financières et des compensations auxquelles chacun peut prétendre pour respecter le règlement du SPANC,
- la création d'un crédit d'impôt pour l'assainissement individuel,
- la prise en charge de l'entretien de l'assainissement individuel par le SPANC,
- la suppression totale pendant vingt ans de la taxe « lutte contre la pollution » à titre de compensation,
- le raccordement à l'assainissement collectif à moindre coût en raison de la situation actuelle,
- la politique pénale et civile qui sera menée à BARISIS pendant la période de transition.

Sachez, que nous serons vigilants aux réponses apportées et que nous aviserons de la suite à donner par le collectif sur ce sujet.

Nous espérons vous avoir permis de comprendre notre action et que, dans l'intérêt de nos concitoyens, vous êtes prêts à la reléguer.

Restant à votre disposition, veuillez agréer, Monsieur le Maire, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les Membres du collectif,

**Dominique SERIN**



**Wilfrid PERDU**

